

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2011

COMPTE-RENDU

L'an deux mille onze le neuf mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le 3 mars 2011, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (21): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. MONPERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON M. NIVERT, Mme REGNIER, M. LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, M. DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M. CAMISULI, Mme PRUZINA, M. REMY, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE

Procurations (3) : Mme GRIZARD à Mme PARKER
Mme BELMIN à Mme REGNIER
M.ALEMANY à M. SEUILLOT

Excusés (4): M. LECLERCQ, Mmes GRIZARD, BELMIN, M. ALEMANY

Absents (4): Mme GUERIoT, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 24

Monsieur SEUILLOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 9 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 - MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE

Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Elles doivent cependant respecter l'objectif principal du volontariat, qui 'vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la nation'.

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transports pourront être couverts soit par des prestations en nature, soit par le versement d'une indemnité de 100 € par mois.

La commune doit constituer un dossier d'agrément et l'adresser à l'agence du service civique. L'agrément sera valable pour 2 ans.

Un tutorat doit être garanti à chaque jeune. Il doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Madame PARKER précise qu'il s'agit d'une démarche du service jeunesse. Le but est de permettre à des jeunes de s'investir entre autre sur leur commune. L'intérêt est de donner le sentiment à ces jeunes d'avoir accompli quelque chose en donnant de leur temps à l'intérêt général, tout en complétant leur CV.

Madame GIRE demande quelles vont être les missions de ce service civique.

Madame PARKER explique que l'objectif du service jeunesse est de répondre à toute demande de service civique, même si la commune ne peut pas elle-même accueillir le jeune. Dans ce cas, la demande du jeune sera portée auprès d'autres instances susceptibles de pouvoir accueillir. Dans le cas présent, les missions s'organiseront autour de la valorisation des sentiers communaux. Il s'agira d'en faire la promotion, de les pérenniser et aussi de les entretenir et les nettoyer.

Monsieur BONY demande combien de temps dure le service civique ? N'est-il pas un palliatif pour avoir de la main d'œuvre peu chère ? Le tuteur aura-t-il le temps de s'occuper de ce poste ? Quelle sera la pérennisation du travail accompli à l'issue du service civique ?

Madame le Maire répond qu'il s'agit de développer un projet avec un jeune qui a exprimé une motivation. Dans le cas présent, le jeune souhaite faire prendre conscience à la population de l'existence des chemins et de la nécessité de les respecter. Il ne s'agit pas de combler un emploi vacant par ce biais, mais bien de créer une démarche dans l'intérêt de tous, qui s'inscrit, de plus, dans la démarche d'Agenda 21 que nous avons engagée.

Madame GIRE demande combien de jeunes en service civique la commune peut prendre en charge ?

Madame le Maire répond que le maximum doit être de deux ou trois jeunes simultanément. Si nous ne pouvons pas accueillir faute de tutorat, les jeunes seront orientés vers d'autres collectivités ou associations.

Madame PARKER ajoute que le temps et les missions du tutorat seront clairement définis en amont.

Monsieur BONY dit que pour avoir été tuteur plusieurs fois dans sa carrière, il sait que cette fonction est très lourde. Il faut prendre cet élément en compte.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la commune à accueillir des jeunes en service civique volontaire et d'approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 € par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, AUTORISE**, la commune à accueillir des jeunes en service civique volontaire, et **APPROUVE**, le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 € par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

2 - BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Madame Le Maire cède la parole à Monsieur TACCON, qui fait la présentation suivante :

RAPPEL DES ORIENTATIONS DU DOB 2011

Aux choix politiques

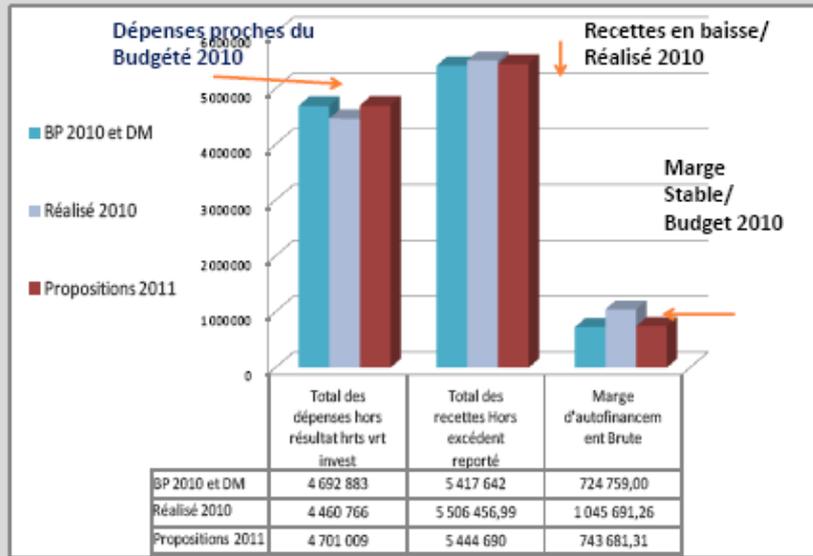
- Niveau de la Fiscalité communale

Nous réaffirmons de nouveau notre objectif

Ne pas augmenter en 2011 le taux communal des impôts locaux

Maintenir la hausse des tarifications au niveau des hausses des prestataires et/ou du coût de la vie

DOB Bois le Roi 12/01/2011



Marge prévisionnelle / virement à l'investissement **743 681,00**

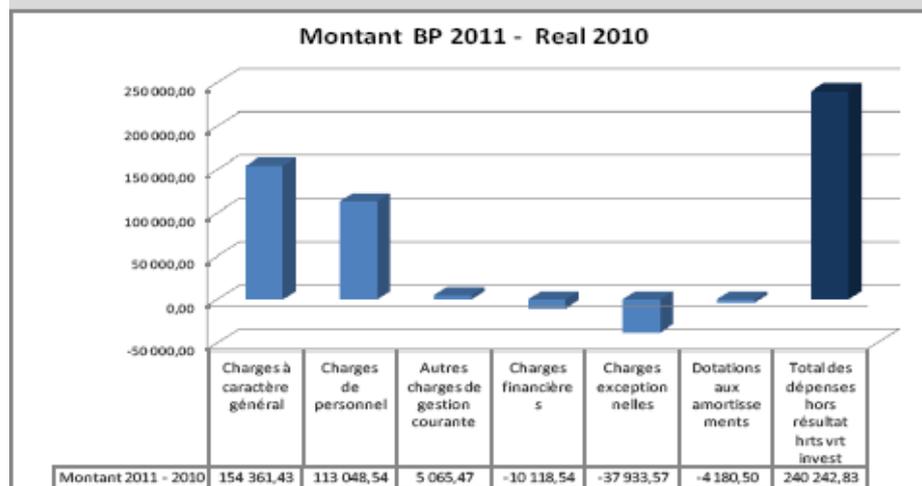
Lignes directrices du budget 2011

Investissements

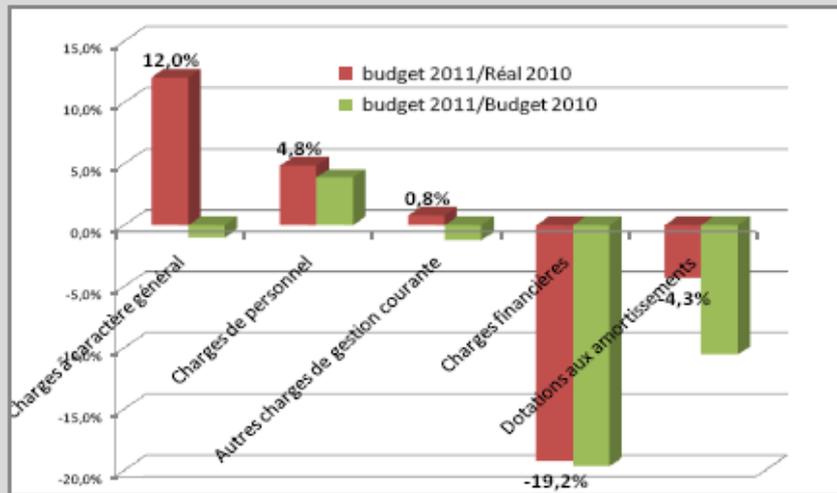
- Achever le remplacement des infrastructures inadaptées
- Poursuivre les réfections de voiries et les mises en sécurité circulation douce PDES
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux
- Intensifier la recherche d'économies d'énergie

Budget Commune fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement



Les évolutions en montant



Les évolutions en Pourcentage

Dépenses de fonctionnement

FUNCTIONNEMENT	BP 2010 et DM	Réalisé 2010 au 31 12 2010	Propositions 2011	budget 2011/Réal 2010	budget 2011/Budget 2010
DEPENSES					
Charges à caractère général	1 451 097	1 281 951,59	1 436 313,02	12,0%	-1,0%
Charges de personnel	2 359 647,00	2 338 074,46	2 451 123,00	4,8%	3,9%
Autres charges de gestion courante	665 008,00	651 638,53	656 704,00	0,8%	-1,2%
Charges financières	52 993,50	52 687,08	42 568,54	-19,2%	-19,7%
Charges exceptionnelles	40 137,33	39 233,57	1 300,00	-96,7%	-96,8%
Dotations aux amortissements	104 000,00	97 180,50	93 000,00	-4,3%	-10,6%
Total DEPENSES	7 172 616,34	4 460 763,73	7 153 947,56	0,0%	-0,3%
Total des dépenses hors résultat	7 172 616	4 460 766	7 153 948	0,0%	-0,3%
Total des dépenses hors résultat hrs vrt i	4 692 883	4 460 766	4 701 009	5,4%	0,2%

Les Montants Par Chapitre

Montant à retenir

Dépenses de Fonctionnement

Charges générales

T1	FUNCTIONNEMENT	BU 2011 - Réal 2010	budget 2011/Réal 2010
T2	DEPENSES		
6042	Achat prestations de service	48 737	17,8%
61522	Entretien de bâtiments	42 264	112,0%
60612	Electricité	16 536	8,0%
61521	Entretien de terrains	10 779	19,9%
6135	Locations mobilières	8 737	183,4%
6184	Versement à des organismes formation	6 866	119,8%
6257	Réceptions	6 845	42,0%
6247	Transports collectifs	4 828	4,1%
60633	Fournitures de voirie	3 535	21,1%
60632	Fournitures Petit Equipement	3 077	4,3%
6232	Fêtes et cérémonies	2 871	5,2%
6226	Honoraires	2 734	57,4%
61558	Entretien autres biens	2 434	208,7%
60623	Alimentation	2 358	29,0%
616	Assurances	1 659	4,9%
6231	Annonces et insertions	1 425	247,7%
61523	Entretien de voies et réseaux	1 177	3,9%

Salon peinture 42K€

Faible en 2010 6 K€

Préfa Chantier stade

Salon peinture 6K€

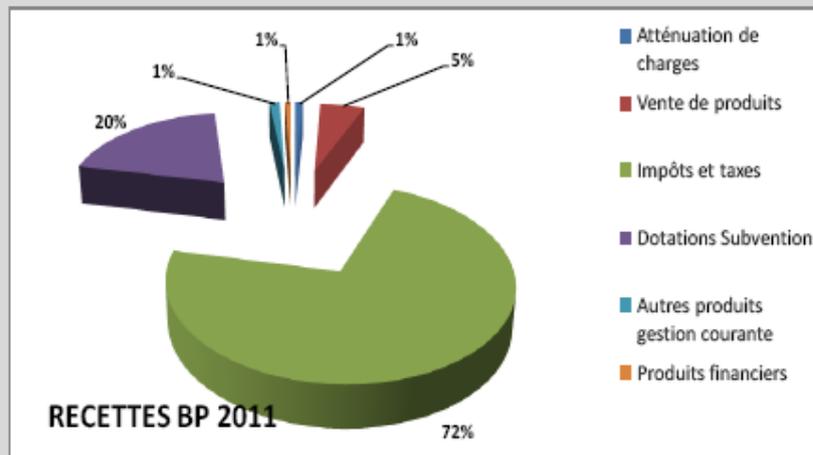
Recettes de Fonctionnement

T1	0	FONCTIONNEMENT	BP 2010	Réalisé 2010	Propositions 2011
T2	Serv	RECETTES	et DM	au 31 12 2010	0
Total 013	0	Atténuation de charges	56 400,00 €	59 272,89 €	50 000,00 €
Total 70	0	Vente de produits	289 900,00	293 455,77	285 600,00
Total 73	0	Impôts et taxes	3 816 608,50	3 912 977,24	3 937 801,91
Total 74	0	Dotations Subventions		1 112 285,55	1 068 387,96
Total 75	0	Autres produits gestion courante	74 726,00	88 632,00	66 500,00
Total 76	0	Produits financiers	31 000,00	687,45	35 900,00
Total 77	0	Produits exceptionnels	57 137,33	39 146,09	500,00
7815	0	Provisions pour risques	0	0	0
Total R	0	Total RECETTES	7 172 616,34	7 261 431,50	7 153 985,60
Total R-E	0	Total des recettes Hors excédent reporté	5 417 642	5 506 456,99	5 444 690

Les montants

Total 5,4 M€ en baisse probable

Recettes de Fonctionnement

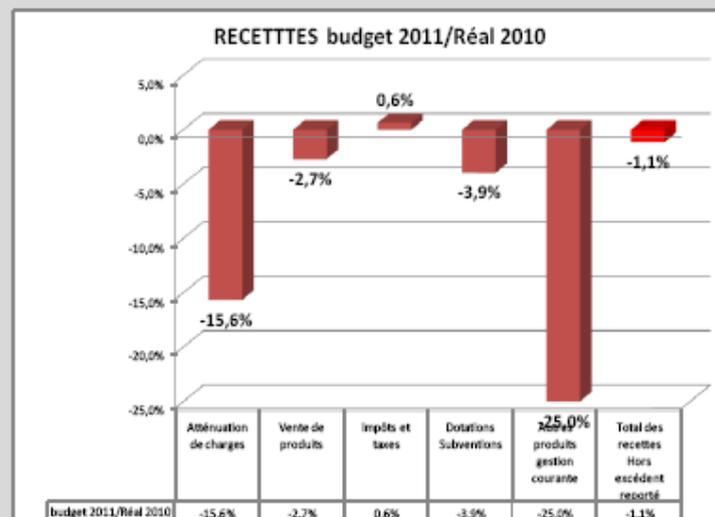


La répartition par chapitres

Ventes de produit 5%

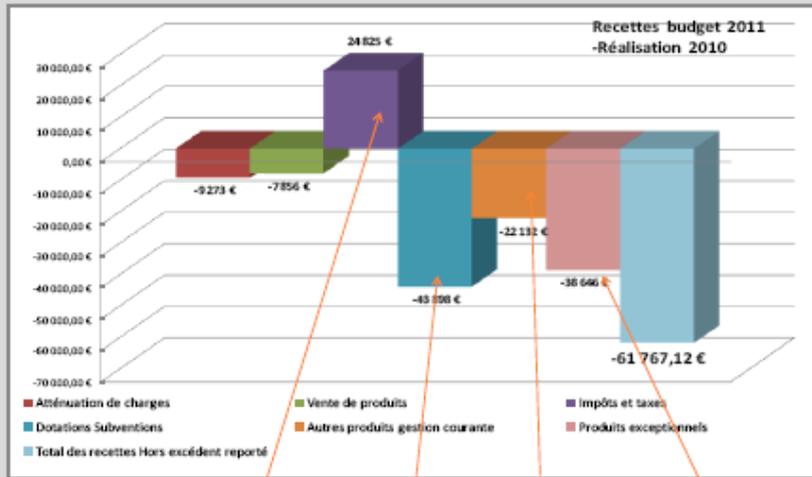
Les dotations et subventions = la marge réalisée en 2010

Recettes de Fonctionnement



La répartition par chapitres

Les évolutions en Pourcentage



Evolution en montant Seule Hausse Effet bases uniquement En attendant confirmation Réajustement Avenance 2 ans en 2010 NS : Cession d'actif

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011 15

Budget d'Investissement Commune

BP 2011 Investissement

Dépenses d'investissement

HORS REPORTS

DEPENSES	RAR es	RAR 2010	2011
Déficit antérieur reporté			
Emprunts en unités monétaires		0,00	995 007,74
Emprunt CAF			
Diff. sur réalisations d'immob.			
Total Autres Immobilisations	# #	286 639,36	646 897,00
Immo. en cours constructions	# #	1 043 966,75	3 999 961,19
Immo. en cours inst.techn.	# #	215 379,92	489 000,00
Depenses 20 21 23	# #	1 545 986,03	5 135 858,19
TOTAL DEPENSES	# #	1 545 986,03	6 130 865,93

Dont 854 K RAT / Dexia 2007

Des restes à réaliser (897 K en cours) importants en particulier sur le gymnase Langenargen

Dont enfouissement Rue de la chapelle 150 K€

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011 17

BP 2011 Investissement

Dépenses d'investissement

DEPENSES	RAR es	RAR 2010	2011
Immo. en cours constructions	# #	1 043 966,75	3 999 961,19
Centre Culturel	#	146 316,85 €	3 929 961,19 €
Démolition Metra	#	0,00 €	20 000,00 €
Gymnase Réhabilitation	#	897 649,90 €	50 000,00 €
Immo. en cours inst.techn.	# #	215 379,92	489 000,00
Aire gens du voyage	#	0,00 €	150 000,00
Contrat Triennal de voirie	#	20 570,20 €	10 000,00
Voirie	#	74 133,72 €	205 000,00
PDES	#	120 676,00 €	124 000,00

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011 18

Voirie (hors enfouissement)

N° projet	Adresse	é	BP 2011	
0	Piste cyclable Paul Doumer		45000	PDES
0	Aménagement Rue de Verdun		60000	
0	Passage surélevé Clos de la Cure		10000	
0	Allée piétonne maternelle		9000	
14	Rue du buisson Cheydeau			Hors triennal
0	Petits travaux de voirie		50 000	
0	Entrée Stade Langenargen		15000	
0	Gravillonnage rues au choix		70000	
0	Clos des Pannerettes		20000	
0	Changements têtes candélabres	?	50000	Triennal
0	Triennal autres		10000	
0	TOTAL		339 000	
0		0	10 000	
0		0	205 000	
0		0	124 000	

Investissement Voirie

Contrat triennal 400 K€ par an

couvrant trois voies

- Maréchal Leclerc
- Croix de Vitry
- Cité République

- Démarrage 2012

DEPENSES	RAR 2010	2011
Total Autres Immobilisations	286 639,36	646 897,00

Titre	demande
Tot Viarons	3 925
Tot Metra	36 000
Tot Maternelle	25 600
tot Centre Loisir	4 000
Total associations	2 400
Total bibliothèque	500
Total Crèche	2 500
Total Police	772
Total Communication	10 000
Total Mairie	106 750
Total Ménage	5 450
Total Pôle contact	2 000
Total Services techniques	60 000
Total Mobilier urbain	4 000
Total Complexe Sportif	79 000
Total salle festive	0
Total Cimetière	31 500
Total église	95 000
Total Agenda 21	142 500
Total Déchets	0
Total Circulation Douce	0
Total Logements	0
Tot Général	611 897

Pour QUI ?

+ Terrains 35 000
+ plantations 5 000

Pour quoi faire ?

Service /Fonction	code Article	Lib Article	demande 2011	Objet	demande 2011
Complexe sportif	2135	Installations générales		Rénovation éclairage terrain Honneur	85000
Actions Agenda 21	2135	Installations générales		Travaux d'isolation 200 m²	60 000,00
Actions Agenda 21	2135	Installations générales		Eclairage public	50000
Eglise-presbytère	2135	Installations générales		Réparation du clocher	45000
Services Techniques	2135	Installations générales		Aménagement Sous sol ateliers	40000
Eglise-presbytère	2135	Installations générales		Reprise en sous oeuvre	30000
Ecole Olivier Métra	2128	Agencement Aménagement		Ravalement intérieur	25000
Ecole Maternelle	2135	Installations générales		Remplacement clôture allée	25000
Mairie	2135	Installations générales		étanchéité balcons	25000
Mairie	2135	Installations générales		Mur Parc Doumer	25000
Eglise-presbytère	2135	Installations générales		Mur du presbytère	20000
Mairie	205	Logiciel		Ext Magnus e-magnus	18500
Mairie	2135	Installations générales		Démolition 12 r Pasteur	15000
Cimetière	2135	Installations générales		Reprise concessions	15000
Actions Agenda 21	2135	Installations générales		Mise en conformité aménagt J coque	15 000,00
Cimetière	2128	Installations générales		Gache électrique	14500
Complexe sportif	2135	Agencements & aménagement		Etanchéité DOJO (eau)	14000
Communication	205	Logiciel		#REF!	10000
Actions Agenda 21	2135	Installations générales		remplit fenetres maisons assoc	10 000,00
Actions Agenda 21	2135	Installations générales		Mise au normes Chaufferies	7500
Mairie	2135	Installations générales		Vernière	7000
Mairie	2128	Agencements & aménagement		alimentation bassin Mairie	8750

Recettes d'investissement

RECETTES Investissement	B	A	2010	1	2	BP 2011
Excédent antérieur reporté inv.	#	#	#	#	#	
+/- Value cession Immo	#	#	#	#	#	
040 Sortie d'inventaire	#	#	#	#	#	
Virement de la section de fonct.	#	#	#	#	#	743 681,00
FCTVA	#	#	#	#	#	62 589,00
TLE	#	#	#	#	#	56 500,00
Excédents de fonctionnement	#	#	#	0	#	0,00
Total 16 - Emprunts	#	#	#	#	#	4 881 494,00
Emprunts en unités monétaires	#	#	#	#	#	4 057 037
Emprunt CAF	#	#	#	#	#	
Réintégration RAT	#	#	#	#	#	814 457,00
Total 28-	#	#	#	#	#	93 000,00
TOTAL RECETTES	#	#	#	#	#	6 130 866,00

Autofinancement
fonctionnement
Avant report

Emprunt
D'équilibre
comptable

Retour de
l'emprunt
En cours



DEPENSES	RAR	2010	RAR 2010	
Déficit antérieur reporté				
Emprunts en unités monétaires			0,00	
Emprunt CAF				
Diff. sur réalisations d'immob.				
Total Autres Immobilisations	#	#	286 639,36	
Immo. en cours constructions	#	#	1 043 966,75	
Immo. en cours inst.techn.	#	#	215 379,92	
Depenses 20 21 23	#	#	1 545 986,03	
TOTAL DEPENSES	#	#	1 545 986,03	
Total Dépenses d'exécution			1 545 986,03	
Total dépenses de report				
RECETTES Investissement	B <td>A <td>2010 <td>RAR 2010</td> </td></td>	A <td>2010 <td>RAR 2010</td> </td>	2010 <td>RAR 2010</td>	RAR 2010
Excédent antérieur reporté inv.				
+/- Value cession Immo				
040 Sortie d'inventaire				
Virement de la section de fonct.	#	#		
FCTVA				
TLE				
Excédents de fonctionnement				1 091 370,04
Total 16 - Emprunts	#	#		0,00
Emprunts en unités monétaires	#	#		0
Emprunt CAF				
Réintégration RAT				
Total 28-				
TOTAL RECETTES	#	#		1 545 986,03

Impact RAR 2010

Prélèvement sur le solde Fonctionnement 2010	résultat Exécution	#	1 045 691,26
	Report antérieur		1 754 974,51
	Solde Exercice 2010		2 800 665,77
	Repris en investisst exec		
	Repris en investisst RAR		1 091 370
	Reste en report excédent fonctionnement		1 709 296

Prise en compte des reports

FONCTIONNEMENT		2010	Propositions 2011
DEPENSES		at D12 2010	
Charges à caractère général	#		1 436 313,02
Charges de personnel	#		2 451 123,00
Virement à la section d'investissement	#		2 452 939,00
Autres charges de gestion courante	#		656 704,00
Charges financières	#		42 568,54
Charges exceptionnelles	#		1 300,00
Dotations aux amortissements	#		93 000,00
Total DEPENSES	#		7 153 947,56

FONCTIONNEMENT		2010	Propositions 2011
RECETTES		at D12 2010	
Excédent antérieur reporté	#		1 709 295,73
Atténuation de charges	#		50 000,00 €
Vente de produits	#		285 600,00
Impôts et taxes	#		3 937 801,91
Dotations Subventions	#		1 068 387,96
Autres produits gestion courante	#		66 500,00
Produits financiers	#		35 900,00
Produits exceptionnels	#		500,00
Provisions pour risques	#		
Total RECETTES	#		7 153 985,60

Budget Primitif 2011 / 11 03
2011

23

Diminution de l'emprunt

+ 743 681,00

Après financement des RAR 2010

Pas d'augmentation des Taux des impôts Communaux

RECONDUCTION des Taux 2002

Taxe Habitation	13,22
Taxe Foncier bâti	26,93
Taxe Foncier non bâti	61,20

Budget Primitif 2009 / 11 02
2009

27

Prise en compte des reports

SUIVI BUDGET 2010			
DEPENSES	RAR	2010	2011
Déficit antérieur reporté			
Emprunts en unités monétaires			995 007,74
Emprunt CAF			
Diff. sur réalisations d'immob.			
Total Autres Immobilisations	# #		646 897,00
Immo. en cours-constructions	# #		3 999 961,19
Immo. en cours-inst.techn.	# #		489 000,00
Depenses 20 21 23	# #		5 135 858,19
TOTAL DEPENSES	# #		6 130 865,93

RECETTES Investissement	BA	2010	BP 2011
Excédent antérieur reporté inv.			226 306,23
+/- Value cession Immo			
040 Sortie d'inventaire			
Virement de la section de fonct.	# #		2 452 939,00
FCTVA			82 589,00
TLE			66 500,00
Excédents de fonctionnement			0,00
Total 16 - Emprunts	# #		2 945 929,69
Emprunts en unités monétaires	# #		2 131 479,00
Emprunt CAF			
Réintégration RAT			814 450,92
Total 28-			93 000,00
TOTAL RECETTES	# #		6 130 865,93

← 4 067 037

26

Madame BLAIS-PERRIN remercie Monsieur TACCON pour la clarté de l'exposé. Elle explique qu'effectivement il s'agit d'un budget de continuité, voire d'un budget virtuel car la commune continue à accumuler son épargne. 2,4 millions d'euros de virement à l'investissement sur 6 millions d'euros de budget, cela correspond presque à un ratio de 50 %. En ces temps de crise il y a peu de collectivités qui ont une telle marge. Elle comprend qu'en prévision du centre culturel la commune épargne mais à un tel niveau cela devient indécent.

Madame BLAIS-PERRIN rappelle que le logement reste une préoccupation des bacots. Se loger dans le secteur est de plus en plus compliqué. Bois le Roi doit prendre sa part en créant des logements sociaux plus nombreux sur son territoire. L'emploi est une autre priorité. Il est nécessaire de mener une réflexion sur ce sujet au niveau de la communauté de communes. Il faut trouver des solutions pour créer de l'emploi sur le secteur grâce à une pépinière d'entreprise par exemple. Enfin, la question de la culture est un fiasco. Il n'y a pas de projet, il n'y a que des murs. Il n'y a pas d'adhésion des habitants au projet et les murs ne servent à rien.

Madame BLAIS-PERRIN dit aussi que ce budget ne respire pas la réussite d'une commune qui devrait être ambitieuse, qui devrait aller au devant des besoins de ses concitoyens. C'est pour cela que son groupe va voter contre ce budget.

Monsieur TACCON explique que concernant le projet du centre culturel qui est en suspens, il restera, malgré l'épargne constituée 2 millions d'euros à emprunter. Concernant l'emploi, cette compétence est du ressort de la communauté de communes. Cette préoccupation fait d'ailleurs l'objet des objectifs budgétés par cette collectivité. Il y a une volonté de créer de l'emploi local notamment grâce à la venue du haut-débit sur le territoire.

Madame le Maire ajoute que concernant le logement social, le problème ne peut être résolu d'un trait de plume. Un investissement réalisé par la commune sans appui financier mettrait en péril l'épargne de l'espace culturel. Le coût affiché pour l'espace culturel prend en compte le mobilier, la scénographie, l'aménagement paysager et les éventuelles dépenses imprévues. Il est nécessaire de préserver notre niveau d'épargne pour réaliser l'espace culturel.

Monsieur TACCON dit que ce que Madame BLAIS-PERRIN qualifie d'indécent est en réalité nécessaire.

Monsieur MONPERT relève que le budget n'est pas de 6 mais de 4,8 millions d'euros et le virement à l'investissement de 840 000 €, ce qui correspond donc à 15 % du budget. Il ne faut pas confondre les flux et les stocks. Il dit qu'en conséquence Madame BLAIS-PERRIN exagère un peu lorsqu'elle parle d'un ratio de 50 %.

Madame BLAIS-PERRIN maintient ses propos. L'épargne de la commune est à un niveau trop important.

Monsieur MONPERT explique qu'à partir du moment où l'on maintient le projet d'espace culturel, il faut l'inscrire au budget. Cela est un choix politiquement clairement affirmé. Ne pas l'inscrire budgétairement serait un renoncement.

Madame BLAIS-PERRIN dit que d'année en année, ce qu'épargne la commune permet à la fois de faire face à l'investissement de l'espace culturel et de mettre en place les bases permettant à une population modeste de résider sur Bois le Roi.

Monsieur TACCON insiste sur le fait qu'à l'avenir nos ressources risquent de diminuer notamment pour ce qui concerne les dotations, que les taux d'emprunt risquent d'augmenter. Il ne faut pas non plus minimiser l'effet ciseaux.

Concernant la construction de logements sociaux, Monsieur LEFEVRE explique que si nous nous fixions comme objectif d'atteindre les 20 %, il faudrait ajouter aux coûts de construction de ces logements, les coûts nécessaires pour adapter nos infrastructures à ses nouveaux habitants.

Madame BLAIS-PERRIN demande comment font les autres communes ? Ce que Bois le Roi ne prend pas en charge, ce sont les autres communes qui l'assument.

Monsieur TACCON explique que la dotation globale de fonctionnement de la commune est très basse comparativement à d'autres communes de taille équivalente des communes. En effet, une

péréquation existe afin d'aider d'avantage les communes supportant des logements sociaux par exemple.

Madame BLAIS-PERRIN dit que la démonstration de Monsieur LEFEVRE n'est pas forcément valable car rien ne nous oblige à atteindre le taux des 20 %. Par ailleurs, la commune ne pourra pas toujours compter sur les autres.

Madame le Maire explique que le nombre de logements sociaux augmente chaque année, même si cela n'est que de 5 ou 10 logements. Actuellement, les 27 logements sociaux sont attribués, de même que les logements communaux et il n'existe pas de liste d'attente pour des logements sociaux sur Bois le Roi.

Madame BLAIS-PERRIN explique que les subventions que la commune perçoit, sont des marques de solidarité de la part du département ou de la région. La solidarité ne peut pas toujours être dans le même sens.

Madame le Maire explique que la solidarité c'est aussi d'offrir des équipements adaptés, économes en énergie et accessibles à tous. La démolition des préfabriqués est programmée dans ce sens.

Monsieur NIVERT explique que la construction d'espace culturel est prévue pour intégrer un projet culturel, mais d'abord et avant tout, pour permettre le remplacement d'équipements vétustes.

Madame le Maire dit que sachant que la durée de la construction serait d'environ 24 mois, la pose de la première pierre était le point de départ pour poursuivre la réflexion sur le projet culturel. Ce calendrier sera sans doute à revoir en s'appuyant, faute de lieu, sur les arts de la rue! Elle explique qu'elle s'est rendue dans l'après-midi à la Roseraie : le cours de trompette était au rez de chaussée dans le dortoir de la halte garderie, la clarinette était sous les combles et la batterie était dans la cave de la Mairie ... une situation qui doit changer

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2011 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

CONTRE : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 21 voix

ADOpte, le budget primitif de la commune pour l'année 2011.

3 - VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2011, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il y ait besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB), ni celle sur le foncier non bâti (TFNB).

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2011 les taux 2010, qui restent inchangés depuis 2002, soit :

TH = 13.22%

TFB = 26.93%

TFNB = 61.20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

POUR : 21 voix

FIXE, les taux des taxes communales tels qu'indiqués ci-dessus

4 - BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE DE L'EAU

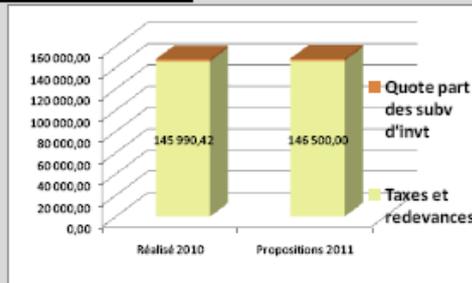
Madame Le Maire cède la parole à Monsieur TACCON, qui fait la présentation suivante :

EXPLOITATION RECETTES

R1	RECETTES	Propositions 2011
70121	Taxes et redevances	146 500,00
777	Quote part des subv d'inv v	2 230,00
Total R	Total RECETTES	148 730,00

Quasi exclusivement
Taxe Communale
Sur consommation

	2009	2010	2011
en € par M3 H	0,457	0,466	0,478



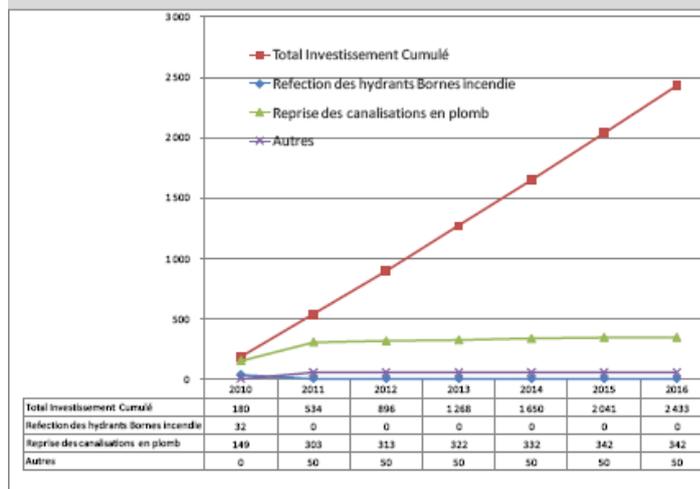
BUDGET ANNEXE EAU

EXPLOITATION DEPENSES

T1	EXPLOITATION	Propositions 2011
T2	DEPENSES	
604	Achat prestations de service	5 000
6137	Redevances, droits de passage	3 300
61520	Entretien et Réparations	1 000,00
6226	Honoraires	500
6231	Annonces et insertions	1 200
Total 011	Charges à caractère général	11 000
Total 012	Charges de personnel	0
22	Dépenses imprévues Fonctionnement	
23	Virement à la section d'investiss	72 886,00
Total 65	Autres charges de gestion cour	0
66111	Intérêts des emprunts	910,00 €
66112	ICNE	-756,00 €
668	Autres charges financières	
Total 66	Charges financières	154,00
673	Titres annulés	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €
Total 67	Charges exceptionnelles	4 000,00
6811	Dotations aux amortissements	60 690,00
Total 68	Dotations aux amortissements	60 690,00
Rt P	Résultat Positif Excédent	0,00 €
TD	Total DEPENSES	148 730,00



Prévisions de dépenses pluri annuelles



Recettes Exploitation , Y Compris Reports

RECETTES	0	Réalisé 2010	Propositions 2011
Excédent antérieur reporté		198 675,91	161 148,06
Vente de produits		145 990,42	146 500,00
Taxes et redevances		145 990,42	146 500,00
Quote part des subv d'invnt		2 227,89	2 230,00
Subvention Annuité AEP		0,00	
Total RECETTES		346 894,22	309 878,06

Virement à la section d'investiss 72 886,00 + 161 148,06 = 234 034,06

Dépenses d'investissements

Hors Reports

INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS
ARTICLES	DEPENSES	BP 2011
1	Déficit antérieur reporté	
20	Dépenses imprévues investissement	
1641	Emprunts en unités monétaires	16 400,00
2762	TVA Ecriture d'ordre	57 971,54
2315	Immo. en cours-inst.techn.	353 485,00
	Hydrants	0
	plomb	303 485,00
	Divers réseau	50 000,00
	Depenses 20 21 23	353 485,00
Tot DI	TOTAL DEPENSES	427 856,54

Recettes d'investissements

Hors Reports

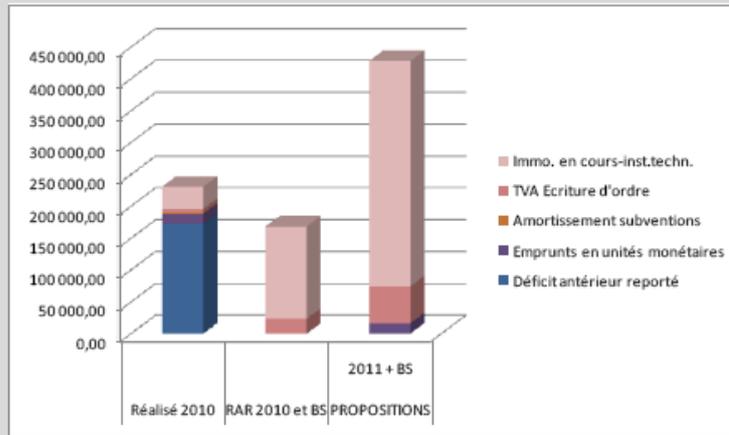
INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS
ARTICLES	Recettes	BP 2011
21	Virement de la section de fonct.	72 886,00
	Subvention alimentation potable	1 170,00
16	Total 16 - Emprunts	177 167,46
2315	TVA Ecriture D'ordre	57 971,54
2762	TVA Ecriture Réelle	57 971,54
28	Total 28- Amortissements	60 690,00
TOT RI	TOTAL RECETTES	427 856,54

Maximum
Avant
Reprise
Excédent 2010

Pour équilibrage
Avant augmentation
Transfert Fonctionnement

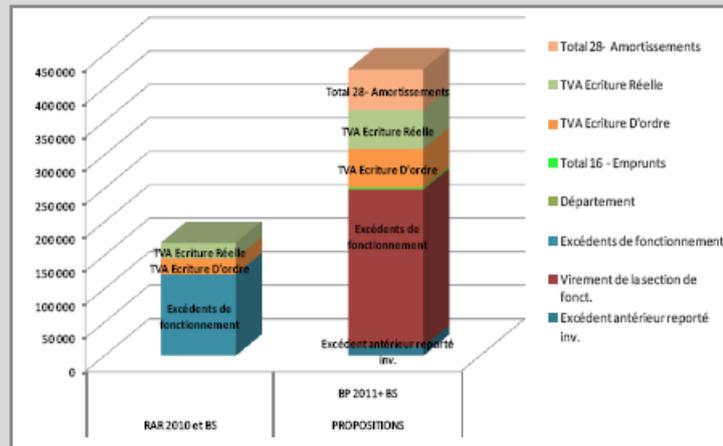
Dépenses d'investissements

Y compris Reports



Recettes d'investissements

Y compris Reports



Recettes d'investissements

Y compris Reports

ARTICLES	INVESTISSEMENT Recettes	M. 24 RAJDM	Réalisé 2010	RAR 2010 et BS	PROPOSITIONS BP 2011+ BS
1	Excédent antérieur reporté inv.		0,00		14 244,42
15112	Provision pour litiges				
192	+/- Value cession Immo				
21	Virement de la section de fonct.				234 034,06
1068	Excédents de fonctionnement		172 144,10	121 468,83	0,00
1328	Autres participations				0,00
1313	Département		1 170,51	0,00	1 170,00
16	Total 16 - Emprunts		0,00		1 774,98
2315	TVA Ecriture D'ordre		5 742,20	23 716,00	57 971,54
2762	TVA Ecriture Réelle		5 742,20	23 716,00	57 971,54
28	Total 28- Amortissements		60 107,90		60 690,00
TOTRI	TOTAL RECETTES		244 906,91	168 900,83	427 856,54
	Résultat d'exécution		14 244,42	-121 468,83	-14 244,42
	Résultat après report investissement		-157 899,68	-121 468,83	0,00

Emprunt nécessaire
Probablement sur 2012

Monsieur MALVOISIN explique que l'année 2011 est une année charnière car elle va voir l'engagement du renouvellement des branchements plomb sur les 5 années qui viennent engendrant une hausse constante de la surtaxe communale. Cela permet de tout réaliser sans emprunter sur une trop longue durée, pour permettre éventuellement d'enchaîner rapidement sur d'autres investissements.

Monsieur BONY dit que malheureusement la commune est obligé d'en passer par là. Il n'a pas connaissance de cas de saturnisme sur la ville. De plus, seuls 30 % des habitants sont concernés. Donc pendant 4 ou 5 ans, Bois le Roi va s'alourdir d'un emprunt pour changer ses branchements plomb. Cela va engendrer une hausse de la surtaxe communale alors que dans 5 ans il y aura peut-être d'autres investissements urgents à faire. Les gens vont payer leur facture beaucoup plus chère alors qu'on les incite à économiser l'eau. Ceux qui ne sont pas concernés par le plomb ne vont pas comprendre.

Monsieur MALVOISIN précise que l'augmentation sera de 2,5 % de la part communale, soit, sur la facture type moyenne de 120 m³/an, une augmentation de 1,4 €/an.

Madame le Maire répond que nous n'avons pas les moyens de ne pas nous conformer à la loi ou aux normes. Les lois et les normes s'imposent à nous.

Monsieur BONY dit que les entreprises qui seront chargés de ces travaux ne vont pas chômer. Il faudra qu'elles soient très bien organisées pour réaliser les travaux dans les temps.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2011 du service de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

POUR : 21 voix

ADOPTE, le budget du service de l'eau pour l'année 2011.

5 - DETERMINATION DE LA SURTAXE COMMUNALE APPLIQUEE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'essentiel des recettes du service de l'eau potable provient de la surtaxe communale qui ne représente pourtant qu'une faible part de la facture de l'eau.

Son montant, inchangé depuis 2002, a été porté à 0,4664 € le m³ en mars 2010.

Madame le Maire rappelle la nécessité pour le service de l'eau de garder un niveau de financement constant par rapport à l'inflation, dans l'optique de réaliser le programme d'investissements nécessaires à la mise aux normes de notre réseau, notamment pour les branchements plombs.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la surtaxe communale de 2,5 %, la fixant à 0,4781 € par m³ à compter du 1er avril 2011. Cette augmentation correspond à une hausse de 1,40 € par an sur une facture type de 120 m³ par an.

Monsieur MALVOISIN ajoute qu'au bout de 6 ans à rythme, l'augmentation totale sera de 9 € sur une facture de 120 m³. Par ailleurs les statistiques de fuites sur notre réseau indique qu'il est en bon état et que nous n'avons pas de raison de craindre des besoins importants en investissements pour les années qui viennent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

CONTRE : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 21 voix

FIXE le montant unitaire de la surtaxe communale appliquée au service public de l'eau à 0,4781€/m³ à compter du 1er avril 2011.

6 - ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1411-II-3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à une ou plusieurs des conditions suivantes :

- 1 - Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du code de la sécurité sociale
- 2 - Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article L 815-1 et suivants du code de la sécurité sociale
- 3 - Etre atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence
- 4 - Etre titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles.
- 5 - Occuper son habitation principale avec des personnes visées par les points ci-dessus.

Le redevable doit adresser au service des impôts de sa résidence principale, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'elle réclame depuis le début du mandat que soit étudiée la possibilité d'un abattement spécial pour les personnes aux revenus modestes.

Madame le Maire lui répond que cette proposition d'abattement pour les personnes atteintes d'un handicap est un début. Une étude est aussi en cours pour l'exonération de taxe foncière pour les bâtiments basse consommation (BBC).

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cet abattement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, DECIDE**, d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides et **CHARGE**, Madame le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux.

7 - QUESTION DU GROUPE « AVEC VOUS A BOIS LE ROI »

Madame BLAIS-PERRIN, au nom de son groupe fait la communication suivante : «Le projet de centre culturel de notre ville s'enlise depuis des années. Comment en est on arrivé à ce blocage ?

Lors de la mandature précédente la municipalité élaborait un projet de médiathèque ensuite adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Nous avons demandé, dès cette époque, que le projet de centre culturel résulte d'une concertation préalable avec la population sous forme de commission extra municipale.

La municipalité s'est toujours refusée à ouvrir cette démarche de concertation. Tout au contraire elle s'est cantonnée à ne dialoguer qu'avec la seule association «Le Trait d'Union». Son projet de centre culturel demeure en outre limité à la seule conception d'un «projet de murs» vide de sens, découplé de toute politique culturelle.

Ce «projet de murs» est lui-même contesté par le Conseil d'Etat estimant qu'il y avait matière à juger quant à sa non conformité urbanistique. Conclusion : le centre culturel reste en suspens !!!

L'association «Bois-le-roi Environnement» qui refuse l'implantation du centre culturel sur le terrain de la Maison des associations, oppose recours sur recours aux différents permis modificatifs déposés par la municipalité.

Combien de temps les bâtis devront-ils subir cette guerre de tranchées ? Combien de temps leurs enfants devront-ils subir des préfabriqués hors normes, amiantés et obsolètes ? Combien de temps les bâtis devront-ils subir une bibliothèque, elle aussi, non conforme

aux règles d'accessibilité et inadaptée aux besoins de lecture publique ? Combien de temps les bacôts devront-ils contribuer par leur fiscalité au financement d'un projet toujours virtuel ?

Pour sortir de cette absurde impasse, nous proposons de donner la parole aux bacôts. Une seule solution : le référendum local.

Nous demandons à Madame le Maire de proposer au prochain Conseil municipal une délibération sur la mise en place d'un référendum local selon les articles L.O 1112-1 à L.O 1112-14 et R.1112-1 R.1112-17 du CGCT quant à L'OPPORTUNITE DE CONSTRUIRE LE CENTRE CULTUREL SELON LE PROJET INITIE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE. »

Madame le Maire prend acte de la demande de Madame BLAIS-PERRIN. L'hypothèse d'un référendum mérite d'être bien étudiée car un grand nombre de référendum ont été contesté par les représentants de l'Etat et ont été annulé par les tribunaux administratifs. Madame le Maire informe le conseil qu'elle a d'ores et déjà consulté la sous-préfecture à ce sujet. Elle est pour l'instant dans l'attente d'une réponse de leur part.

Madame le Maire estime qu'effectivement, un débat sur le sujet est nécessaire. Ce débat peut éventuellement se tenir dans le cadre d'une commission générale. Cependant, l'association qui conteste le projet a placé le débat sur le terrain juridique alors que le référendum sera une réponse politique. L'association sera-t-elle disposée à entrer dans le champ politique ? Il conviendrait de prendre contact avec elle pour évoquer cette question. En tout état de cause, il est prématuré de voter sur ce sujet dès ce soir.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'elle pose cette question dans un souci démocratique. Les bacôts veulent-ils ou non de ce projet ? Si une volonté forte est exprimée par les bacôts, l'association devra prendre ses responsabilités. Un référendum permettra à un débat d'avoir lieu.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle n'est pas contre une commission générale mais tout a déjà été dit lors de la précédente. Elle pense que le débat doit être porté au niveau de la population. Madame BLAIS-PERRIN reposera la question lors de la prochaine séance. Si le conseil municipale n'est pas favorable, le groupe « Avec vous à Bois le Roi » proposera une pétition.

Madame le Maire lui répond que le débat doit avoir lieu et que le travail de la commission consultative doit être réactualisé. En tout état de cause, le référendum doit être fait dans la légalité, il ne faut donc pas se précipiter. Par ailleurs Madame le Maire pose la question de savoir si l'association respectera la volonté démocratique.

Monsieur LEFEVRE explique que si Madame BLAIS-PERRIN pense que le projet n'a pas été assez partagé, ce n'est pas sur ce terrain que s'est portée l'opposition à ce projet mais sur celui du droit. Il n'existe aucune opposition en dehors de cette voie-là. Ce projet est discuté depuis 2005 et jamais il n'y a eu de mouvement d'humeur en dehors de l'association.

Madame GIRE dit qu'il faut quand même reconnaître qu'il y a une impasse.

Monsieur MAUBERT constate que seul le juge peut nous en sortir.

Madame GIRE pense que la communication sur le projet a été mauvaise. Il faut reparler de ce projet. Il faut relier les murs à un projet culturel.

Monsieur NIVERT dit que le projet est bloqué à cause d'un groupuscule qui refuse le résultat des urnes. Il ne faut pas se tromper de débat. Qu'est-ce qui est reproché ? L'espace culturel ou son emplacement ?

Madame le Maire dit que l'on ne sait plus ce qui est reproché au projet. Elle comprend la démarche car effectivement, il faut sortir de l'impasse.

Monsieur BONY dit que le référendum sera un électrochoc. Car obligatoirement il y aura un débat. La population va s'approprier le projet. L'association devra assurer sa responsabilité et reconnaître la démocratie.

Monsieur MONPERT rappelle que le projet a déjà été approuvé par les bacôts. Avant les élections municipales de 2008, le projet a été clairement expliqué. Les élections ont entériné ce projet. Cela n'a cependant pas empêché l'association de déposer un recours. Le sujet a été évoqué à chaque réunion publique. Par ailleurs, le référendum ne doit pas faire l'objet d'un nouveau recours. Il faut s'entourer de garanties.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il ne faut pas perdre de vue la situation actuelle de blocage.

Madame GIRE ajoute qu'il ne faut pas avoir peur de ce référendum.

Monsieur BONY demande au conseil de se souvenir des débats qui avaient eu lieu au moment du projet de la clinique du Pays de Seine. S'il y avait eu un référendum, le résultat n'aurait peut-être pas été le même.

Madame DELPORTE explique que les situations ne sont pas comparables car le permis était déjà signé et le référendum n'aurait rien pu changer. Les champs politiques et juridiques sont séparés et ne se répondent pas l'un à l'autre. Il faut préalablement un engagement clair et net de l'association.

Monsieur TACCON ajoute que le référendum n'est pas la seule forme de démocratie. La démocratie s'exprime d'abord au sein de ce conseil. Doit-il se dessaisir de la question et ainsi remettre en cause une certaine forme de démocratie ?

Madame BLAIS-PERRIN lui répond que c'est la même assemblée qui décide ou non de la tenue du référendum.

Monsieur TACCON conclut en disant que de toute façon cette assemblée a déjà reçu la légitimité pour concrétiser le projet d'espace culturel.

INFORMATIONS

Décisions municipales :

2011/01 : don de Monsieur Jean Pierre Netcheyff, estampe de cuivre chantourné, « Duo »

2011/02 : don de Françoise Maratray, huile sur toile, « Bords de Seine ».

Communauté de communes:

Agenda 21 Prochaines rencontres importantes (matinées thématiques) de l'Agenda du 21^{ème} siècle:

- samedi 26 mars à 10 heures au foyer de la Samoisienne à Samois, autour des **déplacements**.

- samedi 30 avril à 10 heures, lieu à confirmer, autour de la **biodiversité**.

- samedi 28 mai à 10 heures, lieu à confirmer, autour des **solidarités**.

- samedi 25 juin à 10 heures, lieu à confirmer, autour des **économies d'énergie**.

SPANC : Tranche 1, 64/65 ANC s'engagent pour des travaux, mise en concurrence et réalisation en 2011. 30 inscrits pour la 2^{ème} tranche.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) : Réunion publique Samedi 12 mars 2011

à 10h en mairie. Les courriers ont été adressés à chaque riverain par le SIA.

Il ne s'agit pas de « tout à l'égout », seules les eaux usées seront collectées. Les pluviales seront traitées à la parcelle.

Les travaux de mise en place du collecteur sont prévus du 11 au 22 Avril pour Mal Leclerc et du 26 avril à la mi mai pour Source et Barbeau. La rue sera fermée à la circulation pendant les travaux sauf pour les riverains (avec des horaires).

Avant d'aller plus loin dans la requalification de l'avenue Leclerc (inscrite au prochain triennal de voirie 2012-15) il est indispensable que les branchements des particuliers soient réalisés, soit environ 2 ans durant lesquels le projet va être établi, présenté, amendé, validé, budgété.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est le SIA, et le Maître d'œuvre le cabinet ATEVE avec comme correspondant respectif M Seuillot (en mairie de BIR) et M Emmanuelidis ATEVE (01 48 80 86 58).

Equipements et travaux

EGLISE Le simple suivi des jauges se poursuit chaque mois.

STADE LANGENARGEN REHABILITATION DU CHAUFFAGE ET DES VESTIAIRES + EXTENSION

GYMNASE: fondations terminées. montage du bâti bois;

ESPACE CULTUREL : Dossier du **Contrat régional** en cours

Voirie, circulation : élaboration du nouveau Contrat Triennal en cours.

Agenda

CC 26/03/11

Don du sang à Bois le Roi 9/03/11 a réuni plus de 90 donateurs au château de Tournezy. Merci à tous ceux qui ont participé à ce geste de solidarité.

Prochain conseil municipal : Le mercredi 13 avril